

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MESSOK

REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*

Peace- Work- Fatherland

\*\*\*\*\*

EASTEN REGION

\*\*\*\*\*

UPPER NYONG DIVISION

\*\*\*\*\*

MESSOK'S COUNCIL

# PLAN D'AMENAGEMENT FÔRET COMMUNALE DE MESSOK

MAI 2023



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

-----  
MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT D'ETAT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES FORETS



BP 34430  
Yaoundé  
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT OF STATE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF FORESTRY

1960

N° /ACRIA/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDIAF/SISDEF

Yaoundé, le 30 MAI 2023

## ATTESTATION DE CONFORMITE DU RAPPORT DE L'INVENTAIRE D'AMENAGEMENT

*Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné, atteste que le rapport de l'inventaire d'aménagement réalisé par la Société Expertise Forestière d'Afrique (EFA S.A.R.L.U), sous agrément N° 0086/MINFOF du 17 juin 2020, pour le compte de la Forêt Communale de Messok, est conforme aux normes en vigueur.*

*En foi de quoi la présente Attestation de Conformité du Rapport de l'Inventaire d'Aménagement est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-*

Yaoundé le

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Jules Doret NDONGO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT D'ETAT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES FORETS



BP 34430  
Yaoundé  
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT OF STATE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF FORESTRY

1960

N° /ACRIA/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDIAF/SISDEF

Yaoundé, le 30 MAI 2023

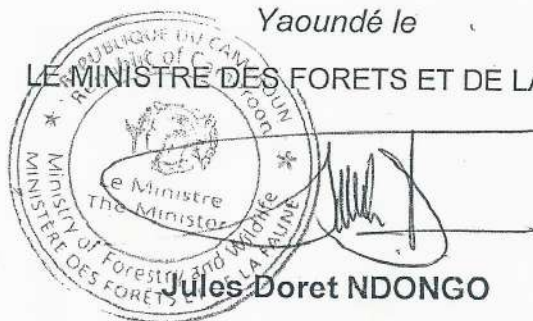
## ATTESTATION DE CONFORMITE DU RAPPORT DE L'INVENTAIRE D'AMENAGEMENT

*Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné, atteste que le rapport de l'inventaire d'aménagement réalisé par la Société Expertise Forestière d'Afrique (EFA S.A.R.L.U), sous agrément N° 0086/MINFOF du 17 juin 2020, pour le compte de la Forêt Communale de Messok, est conforme aux normes en vigueur.*

*En foi de quoi la présente Attestation de Conformité du Rapport de l'Inventaire d'Aménagement est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-*

Yaoundé le

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Jules Doret NDONGO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MESSOK

REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*

Peace- Work- Fatherland

\*\*\*\*\*

EASTEN REGION

\*\*\*\*\*

UPPER NYONG DIVISION

\*\*\*\*\*

MESSOK'S COUNCIL

# PLAN D'AMENAGEMENT FÔRET COMMUNALE DE MESSOK

MAI 2023



# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	viii
LISTE DES ANNEXES.....	x
INTRODUCTION.....	11
1 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA FORET.....	13
1.1 Nom, situation administrative et superficie.....	13
1.2 Localisation géographique et description des limites.....	13
1.2.1 Localisation.....	13
1.2.2 Description des limites.....	14
1.3 Facteurs écologiques.....	20
1.3.1 Relief.....	20
1.3.2 Climat.....	20
1.3.3 Hydrographie.....	22
1.3.4 Géologie et pédologie.....	22
1.3.5 Végétation.....	22
1.3.6 Faune.....	23
2 L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....	26
2.1 Caractéristiques démographiques.....	26
2.1.1 Description de la population.....	26
2.1.2 Répartition par village.....	26
2.1.3 Mobilité et migration.....	28
2.2 Les activités des populations.....	28
2.2.1 Caractéristiques coutumières.....	28
2.2.1.1 Organisation sociale.....	28
2.2.1.2 Habitat.....	29
2.2.1.3 Alimentation.....	29
2.2.1.4 Croyances et religions.....	29
2.2.2 Activités agricoles.....	30
2.2.2.1 Généralités.....	30
2.2.2.2 L'agriculture vivrière.....	30
2.2.2.3 L'agriculture de rente.....	30
2.2.3 La chasse.....	31
2.2.3.1 La Chasse de subsistance.....	31
2.2.3.2 Le Braconnage.....	32
2.2.4 Elevage.....	32
2.2.5 La pêche.....	33



2.2.6	La récolte de produits forestiers non-ligneux (PFNL).....	33
2.2.7	L'Artisanat.....	35
2.2.8	Le commerce .....	35
2.2.9	Exploitation forestière .....	35
2.2.10	Les activités salariales .....	36
2.2.11	Associations et groupes d'initiatives communautaires (GIC) .....	36
2.3	Activités industrielles .....	36
2.3.1	Sociétés d'exploitation forestières .....	36
2.3.2	Extraction minière .....	36
2.4	Les infrastructures .....	37
2.4.1	Les infrastructures routières .....	37
2.4.2	Infrastructures scolaires.....	37
2.4.3	Infrastructures médicales.....	37
2.4.4	Marchés et commerce.....	39
2.4.5	Accès à l'eau .....	39
2.4.6	Accès à l'électricité .....	42
3	ETAT DE LA FORET .....	43
3.1	Historique de la forêt.....	43
3.1.1	Origine de la forêt.....	43
3.1.2	Statut administratif de la forêt.....	43
3.1.3	Travaux forestiers antérieurs .....	43
3.2	L'inventaire d'aménagement .....	43
3.2.1	Stratification forestière .....	44
3.2.2	Le sondage de terrain.....	44
3.2.3	Traitement des données .....	45
3.3	Synthèse des résultats d'inventaire d'aménagement .....	46
3.3.1	Contenance .....	46
3.3.2	Effectifs .....	46
3.3.2.1	Essences inventoriées .....	46
3.3.2.2	Essences principales exploitables.....	47
3.3.2.3	Distribution des essences par classe de diamètre et par groupe .....	50
3.3.3	Contenu .....	59
3.3.3.1	Volumes globaux.....	59
3.3.3.2	Distribution des volumes .....	63
3.4	Productivité de la forêt .....	67
3.4.1	Accroissements.....	67
3.4.2	Mortalité.....	68
3.4.3	Dégâts d'exploitation .....	68
4	AMENAGEMENT PROPOSE .....	69



4.1	Objectifs d'aménagement assignés à la forêt .....	69
4.2	Affectation des terres et droits d'usage .....	69
4.2.1	Généralités .....	69
4.2.2	Définition des séries .....	69
4.2.2.1	Série de production .....	71
4.2.2.2	Série de conservation .....	72
4.2.2.3	Série de protection .....	72
4.2.3	Droits d'usage .....	73
4.3	Aménagement de la série de production .....	74
4.3.1	Liste des essences exclues de l'exploitation .....	74
4.3.2	Listes des essences aménagées et non aménagées .....	75
4.3.3	DME/AME .....	78
4.3.4	La rotation .....	79
4.3.5	Calcul du taux de reconstitution .....	79
4.3.6	La possibilité forestière .....	82
4.3.6.1	Possibilité totale des essences principale .....	82
4.3.6.2	Simulation de la production nette et commerciale .....	83
4.3.6.3	Répartition de la possibilité par strate sur la totalité .....	84
4.3.6.4	Volumes contenus dans la série de protection .....	84
4.3.6.5	Volumes contenus dans les zones non productives et possibilité finale .....	85
4.4	Blocs d'aménagement quinquennaux et assiettes de coupe annuelles .....	85
4.4.1	Blocs d'aménagement .....	85
4.4.1.1	Contenance des blocs d'aménagement .....	86
4.4.1.2	Contenu des Blocs Quinquennaux .....	88
4.4.2	Ordre de passage .....	88
4.4.2.1	Blocs Quinquennaux .....	88
4.4.2.2	Description des blocs quinquennaux .....	90
4.4.2.3	Assiettes annuelles de coupe .....	104
4.4.2.4	Description des différentes AAC .....	106
4.4.3	Voirie forestière .....	167
4.4.3.1	Tracé de la voirie .....	167
4.4.3.2	Méthode de construction à faible impact .....	167
4.5	Programme d'interventions sylvicoles .....	169
4.5.1	Courbe de distribution des espèces retenues par classe de diamètre et analyse .....	169
4.5.2	Programme d'intervention sylvicole adaptée .....	169
4.5.2.1	Objectifs .....	169
4.5.2.2	Interventions sylvicoles .....	169
4.6	Programme de protection de l'environnement .....	170
4.6.1	Protection contre l'érosion (bassins versants, berges, etc) .....	170



4.6.2	Protection contre le feu.....	170
4.6.3	Protection contre les envahissements de la population .....	171
4.6.4	Protection contre la pollution .....	171
4.6.5	Protection de la faune .....	172
4.6.5.1	Evaluation de la ressource .....	172
4.6.5.2	Mesures de protection.....	172
4.6.6	Dispositif de surveillance et de contrôle.....	172
4.7	Autres aménagements.....	173
4.7.1	Structures d'accueil du public et écotourisme .....	173
4.7.2	Mesures de conservation et de mise en valeur du potentiel halieutico-cynégétique.....	173
4.7.3	Promotion et gestion des produits forestiers non-ligneux (PFNL).....	173
4.7.3.1	Mesures pour harmoniser les activités de la population avec les objectifs d'aménagement .....	174
4.8	Activités de recherche et de suivi.....	174
4.8.1	Suivi de l'évolution des populations fauniques.....	174
4.8.2	Etude de la dynamique de croissance de la forêt aménagée.....	174
4.8.3	Pépinières et reboisements .....	175
5	PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'AMENAGEMENT .....	176
5.1	Cadre organisationnel et relationnel.....	176
5.1.1	Les Comités Paysans-Forêt (CPF).....	176
5.1.2	Les comités de suivi .....	176
5.2	Mécanisme de résolution des conflits.....	177
5.3	Mode d'intervention des populations dans l'aménagement .....	177
6	DUREE ET REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT.....	179
6.1	Durée .....	179
6.2	Révision.....	179
6.3	Suivi de l'aménagement .....	179
7	REDACTION DES PLANS QUINQUENNAUX .....	181
7.1	Canevas .....	181
7.2	Plan de gestion quinquennal du bloc 1 .....	181
7.2.1	Description du Bloc Quinquennal 1 .....	181
7.2.1.1	Limites, superficie et particularités du Bloc 1 .....	182
7.2.1.2	Contenance et contenu du Bloc 1 .....	184
7.2.2	Mode d'intervention dans le Bloc 1 .....	185
7.2.2.1	Diamètres Minima d'Exploitation.....	185
7.2.2.2	Assiettes annuelles de coupe et ordre de passage.....	185
7.2.2.3	Contenance et contenu des assiettes de coupe du Bloc .....	185
7.2.2.4	Autres produits forestiers .....	185
7.2.3	Travaux d'aménagement du Bloc 1 .....	186
7.2.3.1	Réseau routier.....	186





7.2.3.2	Mesures sylvicoles.....	187
7.2.3.3	Mesures de protection de la faune.....	187
7.2.3.4	Mesures sociales à l'endroit des villages riverains.....	187
7.2.3.5	Mesures de lutte antiérosive (bassins versants, berges, etc.).....	188
7.2.3.6	Mesures de gestion des polluants.....	189
7.2.3.7	Recherches scientifiques pour un aménagement durable.....	189
7.2.4	Mise en œuvre du plan de gestion du Bloc 1.....	189
7.2.4.1	Inventaires d'exploitation.....	189
7.2.4.2	Contrôle des travaux et permis annuels.....	189
7.2.5	Programme d'action quinquennal du bloc 1 : 2024-2028.....	190
7.2.5.1	Programme pour la FC.....	190
7.2.5.2	Programme par affectation du Bloc 1.....	191
7.2.6	Plan Annuel des Opérations.....	193
8	BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	195
8.1	Les recettes.....	195
8.1.1	Prévision de production.....	195
8.1.2	Recettes prévisionnelles.....	197
8.2	Les dépenses.....	198
8.2.1	Coûts d'exploitation.....	198
8.2.2	Coût des recherches et des traitements sylvicoles.....	199
8.2.3	Coût de contrôle, d'entretien et de gestion.....	199
8.2.4	Redevances et Taxes.....	199
8.2.5	Autres coûts.....	199
8.3	Synthèse et conclusion du bilan économique.....	200
	ANNEXES.....	201
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	202



## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de localisation de la FC Messok .....	14
Figure 2: Diagramme ombrothermique de la région (MINEPDED, 2010).....	21
Figure 3: Quelques types d'habitats de Messok .....	29
Figure 4: Eglise catholique de Messok .....	30
Figure 5: Un céphalophe bleu issu de la chasse de subsistance par piégeage.....	32
Figure 6: Evacuation des produits du braconnage .....	32
Figure 7: Élevage mixte dans un village riverain.....	33
Figure 8: Quelques produits de cueillette et de ramassage dans la forêt communale et sa périphérie.....	34
Figure 9: panier artisanal.....	35
Figure 10: Quelques bâtiments du lycée classique de messok.....	37
Figure 11: Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Messok.....	39
Figure 12: Station SCANWATER en panne et à Réhabiliter et une source aménagée .....	42
Figure 13: Plan de sondage FC Messok .....	45
Figure 14: Représentativité en effectif des essences .....	50
Figure 15: Courbe de distribution des essences par groupe .....	56
Figure 16: Représentativité en volume des essences .....	62
Figure 17 : Répartition des séries au sein de la FC Messok.....	70
Figure 18: Blocs Quinquennaux de la FC Messok.....	87
Figure 19: Découpage de la FC Messok en bloc quinquennaux .....	90
Figure 20: carte de bloc 1 .....	92
Figure 21: Carte du bloc 2.....	94
Figure 22: Carte bloc 3 .....	97
Figure 23: Carte bloc 4.....	100
Figure 24: Carte bloc 5.....	102
Figure 25: Carte Bloc 6 .....	104
Figure 26: Découpage en Assiettes Annuelles de Coupe de la FC Messok.....	106
Figure 27: projet de voirie de la FC Messok.....	168
Figure 28: localisation du Bloc 1 dans la FC .....	182
Figure 29: Carte du bloc 1 .....	184
Figure 30: Projet de réseau routier du Bloc Quinquennal I .....	186



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Table climatique de Messok.....	21
Tableau 2: Liste des produits forestiers exploités dans la FC Messok.....	23
Tableau 3: Produits cynégétiques de la FC Messok.....	24
Tableau 4: Effectifs des populations dans les villages riverains de la FC Messok.....	26
Tableau 5: Les infrastructures sanitaires.....	38
Tableau 6: Les sources d'approvisionnement en eau et leur état.....	39
Tableau 7: Contenance la FC Messok.....	46
Tableau 8: Table de peuplement des essences du "Top 50".....	47
Tableau 9: Distribution des effectifs des essences principales par classe de diamètre toute UC, Strate FOR.....	48
Tableau 10: les 10 essences les plus représentées en termes d'effectif.....	50
Tableau 11: Distributions des effectifs par groupe d'essences et par strate.....	57
Tableau 12: Distribution des volumes par essences (m3, strates « FOR »).....	60
Tableau 13: les 10 essences les plus représentées en termes de volume.....	62
Tableau 14: Table de stock des essences par groupe et par strate.....	64
Tableau 15: Accroissements annuels des essences principales et complémentaires inventoriées.....	67
.....	71
Tableau 16: Surfaces des différentes séries de la FC Messok.....	73
Tableau 17: Réglementation d'activités au sein des différentes séries.....	76
Tableau 18: Essences restantes après exclusion des 05 faiblement représentées.....	78
Tableau 19: Liste et stock des essences aménagées.....	79
Tableau 20: Simulation du calcul du taux de reconstitution avec les DME Administratifs.....	81
Tableau 21: Approche Itérative de 10 cm d'amplitude.....	82
Tableau 22 : Possibilité des essences Aménagées.....	83
Tableau 23 : Simulation de la production Nette et Commerciale.....	84
Tableau 24: Répartition par strate de la possibilité totale du massif.....	85
Tableau 25: Strates et volumes en essences principales contenus dans les strates d'affectation.....	86
.....	88
Tableau 26: Contenance des blocs d'aménagement (ha).....	88
Tableau 27: Contenances (ha) et possibilités (m3) par Bloc Quinquennal.....	89
Tableau 28: Calendrier d'exploitation des Blocs Quinquennaux et assiettes annuelles de coupe.....	104
Tableau 29: Contenance des Assiettes Annuelles de Coupe (ha).....	185
Tableau 30: Contenance (ha) du Bloc Quinquennal 1, ventilée par strate forestière et par assiette annuelle de coupe.....	185
Tableau 31: Possibilité et contenance des 5 AAC du Bloc Quinquennal 1.....	190
Tableau 32: Activités principales prévues pour la période quinquennale du bloc 1.....	191
Tableau 33: Activités prévues dans la série de production du Bloc 1.....	192
Tableau 34: Activités prévues dans la série de conservation du Bloc 1.....	193
Tableau 35: Premier Plan Annuel d'Opération bloc 1.....	195
Tableau 36: Prévisions de volumes commercialisés des essences.....	197
Tableau 37: Recettes issues de la vente des essences.....	199
Tableau 38: récapitulatif des dépenses.....	200
Tableau 39: Bilan économique d'exploitation de la FC Messok.....	



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

- AAC : Assiette Annuelle de Coupe  
CFC : Comité Paysan-Forêt  
CMA : Centre Médicale d'Arrondissement  
CS : Comités de Suivi  
CSI : Centre de Santé Intégré  
DME : Diamètre Minimum d'Exploitabilité  
DME/ADM : Diamètre Minimum d'Exploitabilité-Administratif  
DME/AME : Diamètre Minimum d'Exploitabilité sous Aménagement  
EIE : Etude d'Impact Environnementale  
ENEO : Energy of Cameroon  
FC: Forêt Communale  
GIC : Groupe d'Initiative Commune  
GIE : Groupe d'Intérêt Economique  
MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts  
MINEPDEDD: Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable  
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune  
MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation  
ONADEF : Office National du développement Forestier  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PAO: Plan Annuel d'Opération  
PFNL : Produit Forestiers Non Ligneux  
PPVCC : Programme de Protection du Verger Cacao Café  
PSCC : Programme Semencier Cacao et Café  
RFA : Redevance Forestière Annuelle  
SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise  
TIAMA Traitement des Inventaires Appliqué à la Modélisation des Aménagements  
Top 50 : des essences les plus commercialisées au Cameroun entre 1996 et 1998  
UC : Unité de Comptage



UFA : Unité Forestière d'Aménagement

UFE : Unité Forestière d'Exploitation

VIH : Virus Immunodéficience Humain

ZAPIEST : Zones d'Action Prioritaire Intégrée de l'Est



# LISTE DES ANNEXES



## INTRODUCTION

La loi no 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la pêche et de la faune, marque un souci d'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources forestières. Elle permet aux communautés et aux communes d'acquérir et gérer des parties du domaine forestier national. La création d'une forêt communale entraîne des avantages considérables pour la commune bénéficiaire. L'exploitation des ressources des forêts communales génère des revenus directs à travers la vente du bois et d'autres produits forestiers non ligneux et aussi la promotion de l'écotourisme. Parallèlement, des emplois sont créés dans la commune. Les revenus issus de la forêt communale permettent aux municipalités de financer les projets de développement au profit de leurs populations. C'est dans ce contexte qu'une portion de forêt de 38 164 ha dénommée " forêt communale de Messok" a été classé dans le domaine privé de la commune de Messok par décret N°20/1899/PM du 07 décembre 2022. L'espace forestier ainsi concédé, doit être doté d'un plan d'aménagement dûment approuvé par l'administration chargée des forêts, et toute activité a y mené doit se conformé audit plan.

Ce plan d'aménagement, oblige ainsi tous les membres de la communauté à gérer les ressources avec parcimonie, tout en se souciant de leur pérennisation et durabilité. En application de la Loi forestière n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ainsi que des textes réglementaires<sup>1</sup> qui régissent l'utilisation des massifs du Domaine Forestier Permanent de l'Etat, la commune de Messok a entamé le processus d'élaboration du plan d'aménagement devant définir le mode de gestion approprié pour cette forêt. Ce processus a débuté par une étude socio-économique réalisée auprès des populations riveraines de la Forêt communale, il s'est poursuivi par la réalisation des inventaires floristiques et de biodiversité et s'achèvera par une étude d'impact environnemental et social.

Le présent plan d'aménagement de la forêt communale de Messok a été réalisé à des fins de gestion durable des ressources. Il a été orienté en priorité vers la production de matière ligneuse conformément à son statut de forêt de production et d'autres produits secondaires tout en préservant la capacité de production de la forêt ainsi que ses fonctions vitales tout en s'assurant qu'elle contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. La finalité de cet aménagement étant de permettre à la commune mieux planifier les prélèvements de la ressource ligneuse à court, moyen et long terme. Le plan d'aménagement a été élaboré pour une période de trente (30) ans correspondant à la rotation retenue et sur la base des données disponibles. La dynamique forestière étant un domaine encore peu exploré, bien des recherches scientifiques seront encore nécessaires pour maîtriser certains paramètres d'aménagement. C'est pourquoi il est prévu des révisions périodiques du plan d'aménagement pour réajuster ces différents paramètres.

Le contenu du présent document se conforme au canevas règlementaires fixé dans l'Arrêté N°0222/A/MINEF/ 25 mai 2001 fixant les Procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre, des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent. Il présente respectivement dans ces deux premiers chapitres, les caractéristiques biophysiques de la zone et une analyse de son environnement socio-économique. Le troisième chapitre présente la situation actuelle de la forêt à aménager tandis



que le quatrième chapitre propose un aménagement en vue d'une exploitation de la ressource ligneuse selon un rendement soutenu. Le chapitre quatre propose également un plan de prélèvement durable des autres produits forestiers et des mesures de protection et de conservation de l'environnement de ce massif. Le document s'achève sur une présentation du bilan économique et financier qui permet de faire des prévisions des prévisions de recettes pour la commune.





# 1 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA FORET

## 1.1 Nom, situation administrative et superficie

### Résumé des caractéristiques administratives de la FC de Messok

Pays	Cameroun
Région	Est
Département	Haut Nyong
Arrondissements	Messok
Forêt Communale	Messok
N° du décret de classement	2022/11304/PM du 07 Décembre 2022
Gestionnaire	Commune de Messok
Superficie de la FC	38 164

## 1.2 Localisation géographique et description des limites

### 1.2.1 Localisation

La FC de Dja, Biel, Bem, asomidolé, Bek, Bom, et Boumba constituent les principales limites naturelles des à 03 différents blocs constituant la FC. Elle est traversée par plusieurs cours d'eau s'écoulant selon le bassin hydrographique principal entretenu par la Boumba et la DJA.



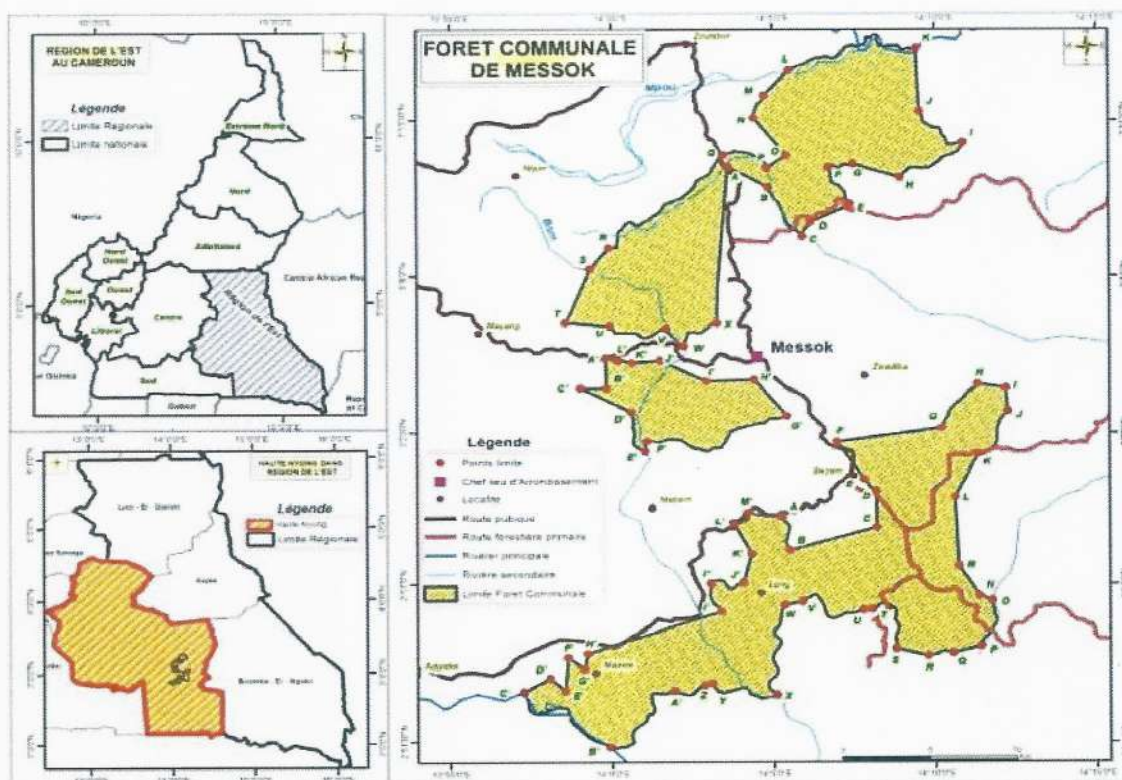


Figure 1: Carte de localisation de la FC Messok

### 1.2.2 Description des limites

Suivant l'attestation de mesure de superficie N° 285/MINRESI/INC/DG/DP/SDCD/SDCT du 13 janvier 2023, La FC Messok est constituée de 03 blocs répartis comme suit :

#### **Bloc 1 : 19 736 hectares**

Le point de base A de cette zone forestière est situé sur le cours d'eau **Mabal**. Il a pour coordonnées UTM : X(m) = 398 632 et Y(m) = 330 566.

Le périmètre de cette zone forestière est déterminé par les points **A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, A', B', C', D', E', F', G', H', I', J', K', L'** et **M'** dont les coordonnées UTM (33N) sont les suivantes.

ID	A	B	C	D	E	F	G	H
X(m)	398632	399076	404025	404023	403320	401755	407761	409819
Y(m)	330566	328353	329861	332286	333090	335627	336558	339476

ID	I	J	K	L	M	N	O	P
X(m)	411469	411567	409847	408536	408734	409904	410651	409988
Y(m)	339208	337672	334824	331849	327281	325378	325068	322121



ID	Q	R	S	T	U	V	W	X
X(m)	408395	406957	405139	403771	403249	399781	398780	398301
Y(m)	321713	321529	321980	324518	324476	325012	324786	319062

ID	Y	Z	A'	B'	C'	D'	E'	F'
X(m)	394565	394142	392394	388728	383780	385308	386151	386327
Y(m)	319795	319668	319316	315566	319274	320135	319327	321435

ID	G'	H'	I'	I''	J'	K'	L'	M'
X(m)	387240	387451	395101	394510	396370	396849	395806	396623
Y(m)	320732	321681	324377	326137	326196	328113	330157	330820

Ses limites sont :

**AU NORD ET L'EST :**

Du point **A**, suivre en amont le cours d'eau **Mabal**, sur une distance de 2 548 m pour atteindre le point **B**, situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

§Du point **B**, suivre la droite **BC** = 5 196 m, de gisement 73° pour atteindre le point **C** situé sur le cours d'eau **Abyéré**.

Du point **C**, suivre la droite **CD** = 2 411 m, de gisement 0° pour atteindre le point **D**, situé sur un affluent du cours d'eau **Abyéré**.

Du point **D**, suivre en aval cet affluent, sur une distance de 1 183 m pour atteindre le point **E**, situé à sa confluence avec le cours d'eau **Abyéré**.

Du point **E**, suivre la droite **EF** = 2 955 m, de gisement 329° pour atteindre le point **F**, situé sur un affluent du cours d'eau **Bempin**.

Du point **F**, suivre la droite **FG** = 6 029 m, de gisement 82° pour atteindre le point **G**, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **G**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 3 722 m pour atteindre le point **H**, situé à sa confluence avec un autre cours d'eau non dénommé.

Du point **H**, suivre la droite **HI** = 1 695 m, de gisement 100° pour atteindre le point **J**, situé sur la confluence d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **I**, suivre la droite **IJ** = 1 541 m, de gisement 176° pour atteindre le point **J**, situé sur la confluence d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **J**, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 3 828 m pour atteindre le point **K**, situé sur son cours.



Du point **K**, suivre la droite **KL** = 3 261 m, de gisement 203° pour atteindre le point L, situé à la source d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **L**, suivre la droite **LM** = 4 545 m, de gisement 178° pour atteindre le point M, situé sur le cours d'eau **Messok**.

Du point **M**, suivre la droite **MN** = 2 192 m, de gisement 148° pour atteindre le point N, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommé.

Du point **N**, suivre la droite **NO** = 820 m, de gisement 114° pour atteindre le point O, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **O**, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 3 300 m pour atteindre le point P, situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

#### **AU SUD ET A L'OUEST :**

Du point **P**, suivre la droite **PQ** = 1 717 m, de gisement 284° pour atteindre le point Q, situé à la source d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **Q**, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 1 530 m pour atteindre le point R, situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

Du point **R**, suivre la droite **RS** = 1 838 m, de gisement 256° pour atteindre le point S, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **S**, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 4 255 m pour atteindre le point T, situé sur l'un de ses affluents.

Du point **T**, suivre la droite **TU** = 564 m, de gisement 269° pour atteindre le point U, situé à la source du cours d'eau **Mabal**.

Du point **U**, suivre en aval le cours d'eau **Mabal**, sur une distance de 4 515 m pour atteindre le point V, situé sur l'un de ses affluents non dénommés.

Du point **V**, suivre la droite **VW** = 1 095 m, de gisement 259° pour atteindre le point W, situé sur le cours d'eau **Bom**.

Du point **W**, suivre en aval le cours d'eau **Bom**, sur une distance de 6 711 m pour atteindre le point X, situé à la source d'un affluent non dénommé.

Du point **X**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 4 433 m pour atteindre le point Y, situé à la source d'un affluent non dénommé.

Du point **Y**, suivre la droite **YZ** = 500 m, de gisement 248° pour atteindre le point Z, situé à la source d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **Z**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 2 121 m pour atteindre le point A', situé à sa confluence avec le cours d'eau **Mpouleko**.

Du point **A'**, suivre en aval le cours d'eau **Mpouleko**, sur une distance de 6 493 m pour atteindre le point B', situé sur sa confluence avec le fleuve Dja.

Du point **B'**, suivre en amont le fleuve Dja, sur une distance de 7 277 m pour atteindre le point C', situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.



Du point **C'**, suivre la droite  $C'D' = 11\,748$  m et  $D'E' = 1\,171$  m, de gisement respectifs  $59^\circ$  et  $130^\circ$  pour atteindre le point **E'**.

Du point **E'**, suivre la droite  $E'F' = 2\,104$  m et  $F'G' = 1\,171$  m et  $G'H' = 976$  m, de gisements respectifs  $04^\circ$ ,  $129^\circ$  et  $13^\circ$  pour atteindre le point **H'**, situé sur terre ferme.

Du point **H'**, suivre la droite  $H'I' = 8\,066$  m, de gisement  $71^\circ$  pour atteindre le point **I'** situé sur le cours d'eau **Bempin**.

Du point **I'**, suivre en amont le fleuve **Bempin**, sur une distance de  $1\,963$  m pour atteindre le point **I''**, situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

Du point **I''**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de  $2\,284$  m pour atteindre le point **J'**.

Du point **J'**, suivre la droite  $J'K' = 1\,955$  m et  $K'L' = 2\,301$  m, de gisements respectifs  $14^\circ$  et  $333^\circ$  pour atteindre le point **L'**. Situé sur le cours d'eau de **Bempin**.

Du point **L'**, suivre en amont le fleuve **Bempin**, sur une distance de  $1\,020$  m pour atteindre le point **M'**.

Du point **M'**, suivre la droite  $M'A = 2\,019$  m, de gisement  $96^\circ$  pour atteindre le point **A** dit de base.

La zone forestière **bloc1** ainsi circonscrite couvre une superficie de *dix-neuf mille sept cent trente-six (19 736) hectares*.

**Bloc 2 : 3 975 hectares**

Le point de base **AI** de cette zone forestière est situé à la source d'un cours d'eau non dénommé. Il a pour coordonnées UTM :  $X(m) = 388\,522$  et  $Y(m) = 341\,125$ .

Le périmètre de cette zone forestière est déterminé par les points **A1, B1, C1, D1, E1, F1, G1, H1, I1, J1, K1** et **L1** dont les coordonnées UTM (33N) sont les suivantes :

ID	A1	B1	C1	D1	E1	F1	G1	H1
X(m)	388522	388556	387062	389979	390762	390870	398911	397030
Y(m)	341125	339198	339198	337625	334981	335636	337374	339763

ID	I1	J1	K1	L1
X(m)	394307	391616	390057	389185
Y(m)	339668	340979	340843	340989

Ses limites sont :

**AL'OUEST ET AU SUD :**

Du point **A1**, suivre la droite  $A1B1 = 1\,933$  m, de gisement  $180^\circ$  pour atteindre le point **B1**, situé sur un cours d'eau non dénommé.



Du point **C1**, suivre la droite **C1D1** = 3 314 m, de gisement 118° pour atteindre le point **D1**, situé sur un affluent non dénommé du cours d'eau **Asomindelé**.

Du point **D1**, suivre en aval le cours d'eau **Asomindelé**, sur une distance de 3 025 m pour atteindre le point **E1**, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **E1**, suivre en amont le cours d'eau **Biel**, sur une distance de 688 m pour atteindre le point **F1**, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **F1**, suivre en amont le cours d'eau **Biel**, sur une distance de 9 470 m pour atteindre le point **G1**, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

#### **A L'EST ET AU NORD :**

Du point **G1**, suivre la droite **G1H1** = 3 040 m, de gisement 322° pour atteindre le point **H1**, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **H1**, suivre la droite **H1I1** = 2 725 m, de gisement 268° pour atteindre le point **I1**, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **I1**, suivre la droite **I1J1** = 2 993 m, de gisement 268° pour atteindre le point **J1**, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **J1**, suivre la droite **J1K1** = 1 565 m, de gisement 265° pour atteindre le point **K1**, situé à la confluence du cours d'eau **Asomindelé** avec un affluent non dénommé.

Du point **K1**, suivre en amont cet affluent non dénommé, sur une distance de 90 m pour atteindre le point **L1**, situé sur ledit cours d'eau.

Du point **L1**, suivre la droite **L1A1** = 677 m, de gisement 282° pour rejoindre le point **A** dit de base.

Les zones forestière bloc 2 ainsi circonscrite couvre une superficie *de trois mille neuf cent soixante-quinze (3 975) hectares*.

Du point **H2**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 4 785 m pour atteindre le point **I2**, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **I2**, suivre en amont cet affluent, sur une distance de 3 857 m pour atteindre le point **J2**, situé sur la terre ferme.

Du point **J2**, suivre la droite **J2K2** = 4 131 m, de gisement 357° pour atteindre le point **K2**, situé à la confluence de la rivière **Boumba** avec un cours d'eau non dénommé.

#### **AU NORD ET A L'OUEST :**

Du point **K2**, suivre en amont la rivière **Boumba**, sur une distance de 9 741 m pour atteindre le point **L2**, situé à la source d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **L2**, suivre la droite **L2M2** = 2 041 m, de gisement 201° pour atteindre le point **M2**, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **M2**, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 1 822 m pour atteindre le point **N2**, situé à sa source.



Du point **N2**, suivre la droite **N2O2** = 3 108 m, de gisement 143° pour atteindre le point **O2**, situé sur la terre ferme.

Du point **O2**, suivre la droite **O2P2** = 1 395 m, de gisement 1234° pour atteindre le point **P2**, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **P2**, suivre la droite **P2Q2** = 2 670 m, de gisement 289° pour atteindre le point **Q2**, situé sur le cours d'eau de **Bek**.

Du point **Q2**, suivre en amont le cours d'eau **Bek**, sur une distance de 9 700 m pour atteindre le point **R2**, situé sur terre ferme.

Du point **R2**, suivre la droite **R2S2** = 1 754 m, de gisement 219° pour atteindre le point **S2**, situé sur terre ferme.

Du point **S2**, suivre la droite **S2T2** = 3 688 m, de gisement 202° pour atteindre le point **T2**, situé sur la terre ferme.

#### **AU SUD :**

Du point **T2**, suivre la droite **T2U2** = 2 550 m, de gisement 96° pour atteindre le point **U2**, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **U2**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 3 926 m pour atteindre le point **V2**, situé sur sa confluence avec le cours d'eau **Bom**.

Du point **V2**, suivre en aval le cours d'eau **Bom**, sur une distance de 1 570 m pour atteindre le point **W2**, situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

#### **Bloc 3 : 14 453 hectares**

Le point de base **A2** de cette zone forestière est situé sur la route **Mingongol-Barékok**. Il a pour coordonnées **UTM : X(m) = 395 547 et Y(m) = 353 424**.

Le périmètre de cette zone forestière est déterminé par les points **A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2, J2, K2, L2, M2, N2, O2, P2, Q2, R2, S2, T2, U2, V2, W2 et X2** dont les coordonnées **UTM(33N)** sont les suivantes :

ID	A2	B2	C2	D2	E2	F2	G2	H2
X(m)	395547	397852	399822	400315	402566	401335	402725	405416
Y(m)	353424	352107	348906	349803	351017	353409	353603	352723

ID	I2	J2	K2	L2	M2	N2	O2	P2
X(m)	409040	406559	406360	399065	397652	397059	398918	397826
Y(m)	355010	357103	361184	359825	358153	356656	354171	353356

ID	Q2	R2	S2	T2	U2	V2	W2	X2
----	----	----	----	----	----	----	----	----



X(m)	395316	388717	387625	386223	388735	391974	393002	394900
Y(m)	354203	348139	346821	343431	343193	343001	341869	343385

Ses limites sont :

### A L'EST

Du point **A2**, suivre la droite **A2B2** = 2 645 m, de gisement 119° pour atteindre le point **B2**, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **B2**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 4 101 m pour atteindre le point **C2**, situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

Du point **C2**, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 1 078 m pour atteindre le point **D2**, situé à sa source

Du point **D2**, suivre la droite **D2E2** = 2 590 m, de gisement 61° pour atteindre le point **E2**, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **E2**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 2 984 m pour atteindre le point **F2**, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **F2**, suivre en amont cet affluent, sur une distance de 1 468 m pour atteindre le point **G2**, situé sur terre ferme.

Du point **G2**, suivre la droite **G2H2** = 2 705 m, de gisement 109° pour atteindre le point **H2**, situé sur la confluence d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **W2**, suivre en aval un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 3 105 m pour atteindre le point **X2**, situé à sa source.

Du point **X2**, suivre la droite **X2A2** = 10 100 m, de gisement 04° pour rejoindre le point **A** dit de base, situé sur la confluence d'un cours d'eau non dénommé.

## 1.3 Facteurs écologiques

### 1.3.1 Relief

Le relief de de Messok est accidenté et varié (présence de plaines, de collines et de vallées) avec des pentes comprises entre 0 et 6% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne est de 700m.

### 1.3.2 Climat

Le climat rencontré dans la localité de Messok est équatorial de type guinéen. Il est caractérisé par des précipitations annuelles comprises entre 1500 et 2000 mm. Les deux saisons pluvieuses de la localité sont intercalées par deux saisons sèches et réparties comme suit tout au long l'année :

- une grande saison sèche allant de mi-novembre à mi-mars ;
- une petite saison de pluie de la deuxième moitié de Mars à fin mai ;
- une petite saison sèche de début Juin à la première moitié d'Août ;





- une grande saison de pluie de la deuxième moitié d’Août à la quinzaine de Novembre.

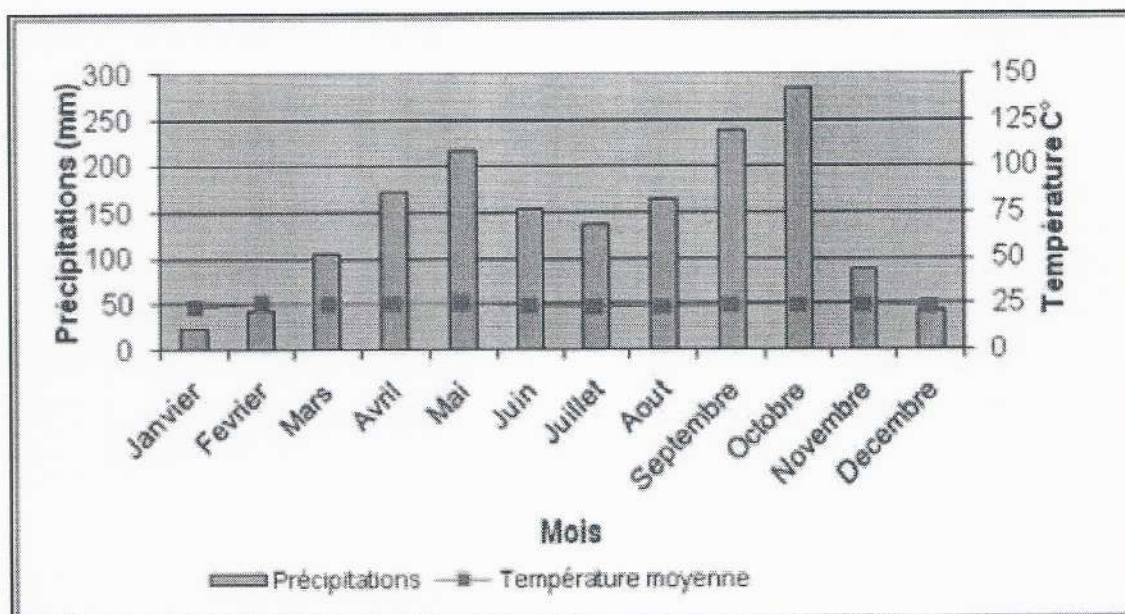
La température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude de 2,4°C. Elle varie entre 25° et 30°C de Mars à Novembre. Décembre à Février sont les mois les plus chauds où on peut atteindre 35°C.

Le cycle des saisons est essentiellement régi par les déplacements annuels du front intertropical (FIT), entre les zones de convergence de l’alizé austral (mousson, humide, en provenance de l’anticyclone de Sainte-Hélène) et de l’alizé boréal (harmattan, sec, issu de l’anticyclone saharien). De ces déplacements, il en résulte des vents sec de Décembre à Février, des vents relativement humides de Mars à Juillet, humides d’Août à octobre et relativement sec en Novembre.

La variation des précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 272 mm. Entre la température la plus basse et la plus élevée de l’année, la différence est de 2.5 °C.

**Tableau 1: Table climatique de Messok**

month	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
mm	22	46	125	158	211	154	101	129	251	294	103	35
°C	22.9	23.7	24.3	24.2	23.9	23.1	22.3	21.8	23.2	22.7	23.4	22.9
°C (min)	17.5	18.0	19.1	18.9	19.0	18.7	18.8	17.9	18.8	18.1	18.6	17.6
°C (max)	28.3	29.4	29.6	29.6	28.8	27.6	25.9	25.8	27.6	27.4	28.3	28.2
°F	73.2	74.7	75.7	75.6	75.0	73.6	72.1	71.2	73.8	72.9	74.1	73.2
°F (min)	63.5	64.4	66.4	66.0	66.2	65.7	65.8	64.2	65.8	64.6	65.5	63.7
°F (max)	82.9	84.9	85.3	85.3	83.8	81.7	78.6	78.4	81.7	81.3	82.9	82.8



**Figure 2: Diagramme ombrothermique de la région (MINEPDED, 2010)**



### 1.3.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique dense qui couvre ce massif en fait une zone abondamment arrosée, principalement par les rivières et les cours d'eau suivants : Bek, Mpoul, Bom, Biel, Assoumindélé, Abyéré, Mazam, etc... Tous ces cours d'eau s'écoulent suivant deux bassins hydrographiques qui sont : au nord la Boumba et au sud le Dja, tous deux affluents de la Ngoko. Ce réseau hydrographique alimente le bassin du Congo et fait partie du bassin versant du fleuve Congo.

### 1.3.4 Géologie et pédologie

Les sols identifiés dans la forêt communale tout comme ceux de l'ensemble de la commune de Messok sont des sols ferrallitiques typiques moyennement et fortement désaturés, de couleur brun-jaune. Ce sont des sols acides caractérisés par une faible teneur en élément nutritifs et une capacité d'échange en cation relativement basse. Ils ont des teneurs en azote très faibles du fait de la dégradation rapide de la matière organique. Ils sont généralement déficients en phosphore. L'on y retrouve également des sols hydromorphes situés dans les bas-fonds ainsi que des sols sableux ou sablo argileux très pauvres.

Ces sols ont une faible valeur agricole et leur mise en valeur nécessite un investissement important. L'utilisation des engrais sur ces sols doit être accompagnée d'amendement organique et calcique pour améliorer la rétention des nutriments et diminuer l'acidité.

### 1.3.5 Végétation

La localité de Messok appartient au domaine phytogéographie Cameroun-congolais, caractérisé par une forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude dite " forêt congolaise, (Letouzey, 1985), alternant avec la forêt semi décidue. La première se caractérise par une forte densité d'arbres à l'hectare et de nombreuses essences de valeurs avec une hauteur de canopée estimée à environ 50 m. Les familles dominantes sont entre autre les Méliacées et Sterculiacées. La seconde, moins complexe que la première au point de vue de la richesse floristique, se caractérise par une hauteur de canopée estimée à 40 m et les familles dominantes sont les Combrétacées, Sterculiacées et Ochnacées, perdant leur feuillage en saison sèche.

Selon Sonké (1996) la forêt du Dja et sa périphérie compte 340 espèces végétales réparties en 54 parmi lesquelles : les Annonaceae, les Cesalpiniaceae, les Euphorbiaceae, les Meliaceae et les Rubiaceae. Parmi les essences présentes dans la zone d'étude, on peut citer : le Moabi (*Baillonella toxisperma*), l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Fraké (*Terminalia superba*), le Bété (*Mansonia altissima*), l'Iroko (*Milicia excelsa*), le Padouk rouge (*Pterocarpus soyauxii*), l'Emien (*Alstonia boonei*), l'Eyong (*Eribloma oblongum*), etc.

L'importance du réseau hydrographique à certains endroits et l'hydromorphie des sols dans les bas-fonds influent sur la végétation qui se caractérise alors par de grandes superficies de forêts marécageuses. Les PFNL retrouvés dans le massif forestier communal sont nombreux, on y retrouve : le rotin, le bambou, les feuilles de marantacées et l'okok (*Guettum africanum*), à côté des arbres à usage domestique dont l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Djangsang (*Riccinodendron heudelottii*), le Moabi (*Baillonella toxisperma*), le raphia (*Raphia hookeri*), etc.



Ces formations végétales sont riches en essences commercialisables et en Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) tels que le tableau ci-dessous nous le présente :

**Tableau 2: Liste des produits forestiers exploités dans la FC Messok**

Nom commun	Nom scientifique
1. Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>
2. Moabi	<i>Baillonela toxisperma</i>
3. Doussié rouge	<i>Azelia bipindensis</i>
4. Ayous	<i>Triplochyton scleroxylon</i>
5. Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>
6. Kosipo	<i>Entandrophragma candolei</i>
7. Iroko	<i>Chlorophora exelsa</i>
8. Fraké	<i>Terminalia superba</i>
9. Beté	<i>Mansonia altissima</i>
10. Acajou	<i>Khaya spp</i>
11. Framiré	<i>Terminalia ivorensis</i>
12. Eyong	<i>Sterculia oblonga</i>
13. Ebenier	<i>Diopyros crassiflora</i>
14. Ilomba	<i>Picnanthus angolensis</i>
15. Djangsang	<i>Ricinodendron heudolettii</i>
16. Kotibé	<i>Nesogordonia papaverifera</i>
17. Bubinga rouge	<i>Guibourtia demeusei</i>
18. Bossé clair	<i>Guarea cedrata</i>
19. Dibétou	<i>Lovoa trichilioides</i>
20. Tiama	<i>Entandrophragma angolense</i>

### 1.3.6 Faune

Elle peut être divisée en deux groupes : la faune terrestre et la faune aquatique.

#### La faune terrestre

La forêt communale de Messok abrite une faune sauvage très diversifiée et abondante. Cette faune sauvage se retrouve dans n'importe qu'elle zone forestière et les principales espèces que l'on rencontre sont : les céphalopodes, singe, porc épic, pangolin, hérisson, Chevrotin aquatique etc.



### La faune aquatique,

La faune sauvage aquatique se trouve principalement dans le fleuve Dja et quelques rivières telles que : Beuh, Karagoua. Les principales espèces pêchées sont : Claria, tilapia, poisson vipère, etc.

**Tableau 3: Produits cynégétiques de la FC Messok**

N°	Nom Commercial	Nom Scientifique	Usage fait par la population locale
1	Céphalopode à bande dorsale noire	Cephalophus dorsalis	Commercialisation et consommation
2	Cephalopode de Peters	Cephalophus calligybus	Commercialisation consommation
3	Cephalopode bleu	Cephalophus monticola	Commercialisation consommation
4	Cephalopode à front noir	Cephalophus nigufrons	Commercialisation consommation
5	Rat de Gambi	Créetomys spp	Commercialisation consommation
6	Pangolin à longue queue	Manis tetradactyla	Commercialisation consommation
7	pangolin géant	Manis gigantes	Commercialisation exclusivement
8	Chevrotain aquatique	Hyemoschus aquaticus	Commercialisation consommation
9	Antilope royale	Neotragus pymacus	Commercialisation consommation
10	Gazelle à front roun	Gazella rififrons	Commercialisation consommation
11	Sitatunga	Tragelaphus spekei	Commercialisation consommation
12	Civette	Viverra civetta	Commercialisation consommation
13	Herisson	Erina ceida	Commercialisation consommation
14	Monstac	Cercopithecus cephus	Commercialisation consommation
15	Hocheur	Cercopithecus nictitans	Commercialisation consommation



N°	Nom Commercial	Nom Scientifique	Usage fait par la population locale
16	Talapoin	Miopithucus talapoin	Commercialisation consommation
17	Potamochère /sanglier	Sus scrofa ou potamochoerus porcus	Commercialisation consommation
18	Elephant	Loxodonta africana	Commercialisation consommation

Commercialisation

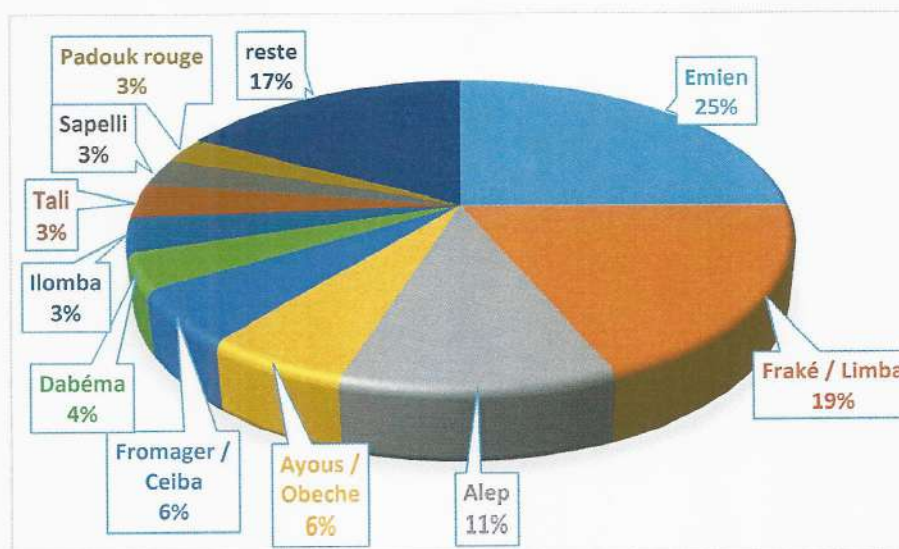
Essences	Code	DME	AMA	25	35	45	55	65	75	85	95	105	115	125	135	145	155	Vol Total	Vol >= DME
Fromager / Ceiba	1321	50	0.9	67	0	683	125	503	442	640	1 629	6 188	179	4 805	5 028	0	8 834	208 469	207 720
Ilomba	1324	60	0.7	4 446	12 517	12 780	18 727	10 727	16 900	11 139	12 945	4 811	6 974	4 805	0	6 627	8 834	132 231	83 762
Iroko	1116	100	0.5	184	616	84	127	1 503	3 504	8 018	11 372	3 203	1 190	2 094	7 042	966	12 066	51 969	26 560
Kossipo	1117	80	0.5	652	1 095	221	234	508	0	1 228	786	2 431	11 603	2 750	856	0	0	22 363	19 654
Kotibé	1118	50	0.4	402	2 411	5 911	4 029	1 289	1 724	0	2 443	0	3 567	560	5 545	0	5 567	34 047	25 324
Koto	1326	60	0.5	215	1 681	2 060	867	1 344	976	960	0	506	0	0	0	0	0	8 609	3 786
Loughi	1210	60	0.5	847	755	2 149	1 546	3 060	628	0	3 122	0	0	0	0	0	0	12 107	6 810
Mambodé	1332	50	0.5	45	232	949	2 058	179	732	960	2 409	0	4 627	4 805	5 677	0	0	22 672	21 446
Moabi	1120	100	0.4	341	834	228	1 141	1 150	378	0	330	2 714	516	4 805	0	0	0	7 633	3 231
Makultungu	1333	60	0.4	0	178	161	249	358	722	0	0	506	0	4 805	0	0	0	6 979	6 390
Niové	1338	50	0.4	6 643	6 873	6 890	3 394	3 583	488	946	1 222	0	5 859	5 543	0	0	8 834	50 276	29 869
Okon	1341	60	0.4	1 389	2 593	4 448	5 199	4 470	6 583	8 777	14 496	7 728	16 450	4 397	0	0	1 176	77 706	64 078
Ouang bikodok	1868	50	0.4	229	95	241	242	175	0	0	383	0	0	0	0	0	0	1 363	799
Onzabili K	1342	50	0.6	294	539	161	249	358	732	0	2 001	0	1 206	0	0	0	0	5 540	4 546
Onzabili M	1870	50	0.6	0	95	0	0	0	0	304	0	0	0	0	0	0	0	399	304
Padouk blanc	1344	60	0.45	237	584	161	125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 107	0
Padouk rouge	1345	60	0.45	3 144	8 863	12 368	15 569	12 878	14 184	6 340	9 671	5 295	8 637	0	0	0	2 353	99 302	59 359
Sapelli	1122	100	0.5	639	1 441	1 999	4 428	8 038	6 151	10 005	29 909	10 830	5 669	6 082	12 815	8 301	2 982	109 288	46 678
Sipo	1123	80	0.5	0	268	282	326	1 991	1 222	0	0	1 643	0	7 624	7 488	0	2 083	22 927	18 839
Tali	1346	50	0.4	294	2 036	2 980	9 890	6 675	8 493	21 694	32 700	23 054	15 585	0	872	0	0	124 273	118 963
Tiama	1124	80	0.5	44	63	0	0	138	0	0	2 194	0	0	0	0	0	0	2 440	2 194
Tiama Congo	1125	80	0.5	15	0	0	0	0	0	0	0	0	528	0	0	0	0	542	528
<b>Total</b>				<b>43 638</b>	<b>126 427</b>	<b>156 732</b>	<b>212 579</b>	<b>182 271</b>	<b>185 771</b>	<b>403 085</b>	<b>633 951</b>	<b>416 591</b>	<b>552 125</b>	<b>644 405</b>	<b>66 646</b>	<b>22 126</b>	<b>68 783</b>	<b>3 715 130</b>	<b>3 122 179</b>



De l'analyse de ce tableau, il ressort que 47 essences principales ont été effectivement inventoriées. Elles font un volume de 3 715 130 m<sup>3</sup> pour une densité moyenne de 105,57 m<sup>3</sup> à l'hectare. Duquel 3 122 179 m<sup>3</sup> sont exploitable soit un pourcentage de 84 %. On constate en outre que dix (10) essences principales représentent à elles seules 82,91 % du volume peuplement total dans tout le massif forestier. Elles sont par ordre d'importance :

**Tableau 13:** les 10 essences les plus représentées en termes de volume

Essences	Code	DME	AMA	Vol Total	Vol >= DME	% représentation
Emien	1316	50	0,9	929 861	899 783	25,03
Fraké / Limba	1320	60	0,7	692 577	631 740	18,64
Alep	1304	50	0,4	420 943	340 116	11,33
Ayous / Obeche	1105	80	0,9	223 512	216 404	6,02
Fromager / Ceiba	1321	50	0,9	208 469	207 720	5,61
Dabéma	1310	60	0,5	139 826	115 855	3,76
Ilomba	1324	60	0,7	132 231	83 762	3,56
Tali	1346	50	0,4	124 273	118 963	3,35
Sapelli	1122	100	0,5	109 288	46 678	2,94
Padouk rouge	1345	60	0,45	99 302	59 359	2,67
Reste				3 080 282	2 720 379	83



**Figure 16:** Représentativité en volume des essences



### 3.3.3.2 Distribution des volumes

Les 03 Tableaux suivants présentent, par essence, la distribution des volumes par classe de diamètre, respectivement pour les essences des groupes 1, 2 et 3.





**Tableau 14: Table de stock des essences par groupe et par strate**

TIAMA (Traitement d'Inventaire Appliqué à la Modélisation des Aménagements)

**Distribution des volumes par strate et par groupe d'essences**

Forêt: FC de Messok, Concessionnaire: Commune de Messok, No de rapport: 08076289

Strate: A2 (AGF) Superficie: 898,35

Groupe	Strate: A2 (AGF) Superficie: 898,35												Vol>20cm (m3/ha)	Vol>=DME (m3/ha)									
	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140			140-150	> 150							
1	0,50	8,50	9,00	8,50	2	1,19	1,17	3,17	1,95	9,31	16,29	12,88	17,92	16,10	79,99	75,36	3	0,08	0,51	1,16			
2	1,76	4	3,59																				
3	3,59																						
4	3,59																						
5	3,59																						
6	3,59																						
7	3,59																						
8	3,59																						
9	3,59																						
10	3,59																						
11	3,59																						
12	3,59																						
13	3,59																						
14	3,59																						
15	3,59																						
16	3,59																						
17	3,59																						
18	3,59																						
19	3,59																						
20	3,59																						
21	3,59																						
22	3,59																						
23	3,59																						
24	3,59																						

Strate: DHC b (FOR) Superficie: 9 488, 70

Groupe	Strate: DHC b (FOR) Superficie: 9 488, 70												Vol>20cm (m3/ha)	Vol>=DME (m3/ha)			
	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140			140-150	> 150	
1	0,17	0,29	0,76	1,22	1,57	0,85	1,65	1,85	2,46	0,95	1,28	3,41	1,64	0,39	0,91	19,24	12,12
2	1,36	0,72	2,32	3,57	4,57	3,83	5,50	8,09	11,24	5,81	5,91	4,90	0,74	--	0,74	57,95	48,52
3	0,86	0,68	2,38	2,62	1,87	1,10	1,03	1,12	1,15	0,84	1,17	0,23	0,18	0,11	--	14,48	7,50
4	0,86	0,64	1,78	2,81	2,07	0,75	0,40	0,42	0,28	0,25	0,30	--	--	--	--	9,70	4,47
5	15,30	8,06	22,00	27,28	14,07	5,37	4,53	4,07	5,85	2,28	2,88	1,85	0,17	--	0,11	98,53	40,98



Strate: DHC d (FOR) Superficie: 6 054,77

Groupe	Gaulis															Vol >= 20cm (m3/ha)	Vol >= DME (m3/ha)
	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150	> 150			
1	0,31	0,14	0,43	0,83	1,15	0,81	1,37	1,10	1,76	0,80	1,81	7,90	0,78	1,00	1,40	21,28	16,21
2	0,65	0,42	1,95	2,63	3,83	2,55	4,02	7,76	13,95	10,46	14,54	11,45	0,28	--	--	73,84	65,94
3	1,10	0,46	1,51	1,45	1,51	0,58	0,71	0,81	1,58	0,33	0,80	--	0,28	--	0,38	10,39	6,17
4	0,41	0,32	0,89	1,76	3,07	0,45	0,23	0,29	0,25	0,15	0,37	--	--	--	--	7,79	4,81
5	9,71	4,91	13,65	20,23	11,10	3,89	3,19	3,05	6,19	1,07	2,39	4,80	--	--	--	74,46	35,43

TIAMA (Traitement d'Inventaire Appliqué à la Modélisation des Aménagements)

### Distribution des volumes par strate et par groupe d'essences

Forêt: FC de Messok, Concessionnaire: Commune de Messok, No de rapport: 08076289

Strate: DHS (FOR) Superficie: 16 411,72

Groupe	Gaulis															Vol >= 20cm (m3/ha)	Vol >= DME (m3/ha)
	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150	> 150			
1	0,19	0,51	1,16	1,46	1,15	0,88	1,11	2,56	1,28	1,66	1,66	6,63	1,51	0,35	0,85	22,10	14,18
2	1,17	1,30	3,60	3,87	4,97	3,67	11,81	17,60	12,64	17,11	14,91	14,91	0,69	0,40	1,87	99,83	87,80
3	0,96	1,16	3,54	3,17	2,05	1,28	0,95	1,27	1,13	0,60	0,24	0,59	--	--	--	15,99	7,26
4	0,86	1,26	2,71	3,33	4,02	1,32	0,65	0,84	0,30	0,37	--	0,27	--	--	--	15,08	7,77
5	12,07	15,18	32,32	28,06	15,38	7,27	4,28	4,95	7,29	3,74	2,93	6,16	0,31	--	--	127,87	52,12



	VoI>=20cm (m3/ha)				VoI>=DME (m3/ha)														
	> 150				> 150														
90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150								
0,50	4,27	6,69	3,04	28,93	46,96	37,84	48,00	50,61	--	--	230,71	222,07	3	0,48	0,05	1,75	0,40	0,39	--
--	10,66	9,62	5	7,34	3,69	10,57	5,84	6,16	0,54	1,46	1,90	13,12	--	21,06	--	--	64,34	44	24

	VoI>=20cm (m3/ha)				VoI>=DME (m3/ha)						
	> 150				> 150						
90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150
0,88	0,54	0,36	10,33	--	--	15,25	12,92	110,17	103,24	7,86	4,56
23,24	16,70	23,44	18,99	0,49	0,57	6,01	4,54	8,35	2,37	2,23	9,45
1,59	0,28	0,34	--	0,49	0,57	64,32	36,28	--	--	--	--
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--